



Maisons-Alfort, le 26 mai 2010

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à un projet de décret modifiant le décret n°2003-838
du 1^{er} septembre 2003 concernant les jus de fruits
et certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 28 avril 2010 par la Direction générale de concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'une demande d'avis relatif à un projet de décret modifiant le décret n°2003-838 du 1^{er} septembre 2003 pris pour l'application de l'article L.214-1 du code de la consommation en ce qui concerne les jus de fruits et certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine. Ce projet de décret reprend les informations publiées dans la directive 2009/106/CE de la Commission du 14 août 2009 portant modification de la directive 2001/112/CE du Conseil du 20 décembre 2001.

Une nouvelle annexe relative aux « *valeurs Brix minimales applicables aux jus de fruits à base de concentré* » est ajoutée. La valeur Brix, définie comme la teneur en matière sèche soluble du jus¹, est un paramètre analytique retenu pour l'élaboration de jus de fruit reconstitué par adjonction d'eau à partir de concentré. Le produit ainsi obtenu doit présenter des caractéristiques organoleptiques et analytiques au moins équivalentes à celles d'un type moyen de jus obtenu à partir de fruits de la même espèce. L'annexe fournit des valeurs Brix minimales pour différents jus à base de concentré préparés à partir de fruits identifiés par leurs noms commun et botanique.

Le texte a été examiné par l'unité Centre d'information sur la qualité des aliments (Ciqual). Ce projet de décret n'appelle aucune observation particulière de la part de l'Afssa.

Le directeur général

Marc MORTUREUX

27-31, avenue
du Général Leclerc
94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

MOTS-CLES

JUS DE FRUIT A BASE DE CONCENTRE, DEGRE BRIX, REGLEMENTATION, TRANSPOSITION

¹ Codex (2005) Norme générale Codex pour les jus et nectars de fruits (CODEX STAN 247-2005). 19p.